

# Le service social en faveur des personnels

Au cours de la vie professionnelle, chacun peut être confronté à des situations l'amenant à rechercher **conseils** et **soutien**.

Le service social des personnels, service spécialisé du travail, s'adresse :

- à l'**ensemble des personnels de l'Éducation nationale**, titulaires ou contractuels ;
- en activité (en poste ou en congé) ou retraités de l'enseignement public (pour les aides financières uniquement).

Les interlocuteurs des personnels sont les assistants de service social.

## Missions

---

L'assistant ou l'assistante de service social **accueille, écoute, informe et accompagne** la personne pour élaborer avec elle des réponses à ses préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel ou familial.

Il exerce un rôle de **médiation** entre les personnels et l'institution.

Il établit les relations nécessaires avec les services de l'Éducation nationale et les services extérieurs.

Il reçoit, dans le respect du **secret professionnel**, les personnels qui le souhaitent.

Ceux-ci peuvent éventuellement se faire accompagner par la ou les personnes de leur choix.

## Domaines d'intervention

---

### Auprès des personnels

---

- **L'insertion professionnelle** : mutation, réadaptation, reclassement, reconversion professionnelle, adaptation du poste de travail, difficultés liées à la santé ou à l'environnement de travail...
- **La santé** : difficultés sociales, professionnelles, éventuellement familiales, résultant des problèmes de santé (congés de maladie, reprise du travail, invalidité, handicap...)
- **La vie familiale et sociale** : évènements familiaux ayant des répercussions sur la vie de l'agent.
- **Le domaine économique** : demandes liées à l'accès au droit, aux ressources et à la gestion du budget :
  - ouverture ou maintien des droits sociaux ;
  - situation de déséquilibre budgétaire, surendettement... ;
  - instruction des demandes d'aides et de prêts auprès de la commission départementale d'action sociale.
- **L'information** : statut des fonctionnaires, législation familiale et sociale, droits sociaux, logement...

### Au sein de l'institution

---

- Il participe à la mise en œuvre de la politique de **gestion des ressources humaines** :
  - accueil des nouveaux personnels ;
  - prévention et traitement des difficultés professionnelles des personnels, participation aux commissions d'aide aux personnels, aux cellules d'urgence ;

- intégration et maintien en poste des personnels handicapés.
- Il collabore au dispositif de **réadaptation** des enseignants : information, participation aux réunions du service académique d'appui, implantation des postes et accompagnement des personnels dans ce dispositif.
- Il éclaire l'administration, dans le respect du secret professionnel, sur la situation des personnels qui sollicitent un examen particulier de leur demande, lorsque celle-ci est motivée par des circonstances **familiales et ou sociales graves**.
- Il participe à la commission académique d'action sociale, dans le cadre de l'élaboration de la **politique d'action sociale académique**, aux commissions départementales d'action sociale qui examinent les dossiers d'aides et de prêts.

## Contacts

---

[Les assistantes et assistants sociaux selon votre lieu d'affectation.](#)

M.A.J. le 30/11/2017

## Dans cette rubrique

---

- [APIA 72](#)
- [Santé et sécurité au travail](#)
- [Action sociale en faveur des personnels](#)
- [Service social en faveur des personnels](#)
- [Service de médecine de prévention des personnels](#)
- [Espace d'accueil et d'écoute des personnels](#)
- [Conseillers en mobilité carrière des personnels](#)
- [Saisir les médiateurs](#)
- [Guide à l'attention des personnels](#)

## À télécharger

---

- [Plaquette du service social](#)
- [Affiche action sociale](#)
- [Affiche simplifiée](#)

## Contacts

---

[Vos interlocuteurs](#)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe  
19 boulevard Paixhans  
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9  
Tél. 02 43 61 58 00